Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1981)

Heft: 614

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

Domaine 1

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand N° 614 19 novembre 1981 Dix-neuvième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 52 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Eric Baier Rudolf Berner Jean-Pierre Bossy François Brutsch André Gavillet Pierre Gilliand Yvette Jaggi Pierre Lehmann Charles-F. Pochon Victor Ruffy

Points de vue: J. Cornuz Martial Leiter

614

La politique n'est pas un cri

La nouvelle loi sur les étrangers baigne dans le souvenir de l'échec subi ce printemps par «Etre Solidaires». Parmi les battus, quelques-uns sont tentés de trouver une espèce de revanche dans la mauvaise humeur: puisque c'est comme ça, on appuiera le référendum lancé par l'Action Nationale! Qui ne se ressemblent pas, s'assembleraient pour l'occasion... Soutien pour le moins inattendu pour les xénophobes en perte de vitesse.

Une telle position laisse pantois. Comme s'il était possible, en deux jugements de valeur, abstraits et niant le climat helvétique et trois phrases enflammées, de gommer la réalité quotidienne de notre pays, et en particulier celle vécue par les travail-

leurs étrangers. Le cri au détriment de l'action (politique) indispensable.

Cette nouvelle loi, il est vrai, impose aux étrangers un statut dégradant puisque, entre autres, elle maintient le statut de saisonnier.

Mais on sait aussi que l'objectif de l'Action Nationale, c'est un statut encore plus mutilant, souhaité, il faut l'admettre, par une partie de l'électorat populaire qui imagine adoucir l'insécurité d'aujourd'hui par une exploitation accrue des étrangers.

On peut se donner bonne conscience en condamnant la nouvelle loi. On peut aussi admettre le moindre mal sur le plan légal, apprendre à se battre dans le cadre de la loi, et surtout retrouver l'être humain au-delà des textes, isolé, parlant mal ou peu notre langue, désarmé devant la moindre démarche à entreprendre, le saisonnier ou le clandestin — cette incroyable création de l'hypocrisie suisse.

MILLIONS ICI ET LÀ

La boussole du conseil

Après la Banque Populaire Suisse, c'est la Banque Scandinave qui plonge de 50 millions.

Explication (?): à la suite de spéculations sur devises effectuées pour un petit nombre de clients étrangers.

Or, dans toutes les discussions sur les opérations fiduciaires, il a toujours été expliqué que les banques agissaient sous leur nom, mais au risque du client. Au risque du client, nous soulignons.

Pourquoi la perte est-elle subie dès lors par la banque?

La presse a relevé que la Banque Cantonale Vaudoise avait une participation importante dans la Banque Scandinave. Après les «affaires italiennes», qui se soldèrent par la perte de quelques dizaines de millions, les affaires nordiques. Ça sera peut-être moins coûteux; mais c'est à dégoûter de sortir de chez soi: réfrigérant au Sud, un peu brûlant au Nord. Espérons que l'avocat Jean-Pierre Cottier, qui a toujours eu de bonnes adresses et dont il a fait profiter le conseil d'administration de la BCV (il est membre de ce distingué cénacle), dans ses choix Nord et Sud, saura suggérer une nouvelle orientation... cardinale.

BPS: ce n'est pas la première fois

A force de parler des imprudences de la Banque Populaire Suisse sur le marché de l'argent-métal, on oublie que cet établissement, d'ailleurs constitué en société coopérative, a déjà connu de plus

SUITE ET FIN AU VERSO